



Mis à jour en septembre 2023

Mission de Tennis Canada

Assurer la croissance, le développement et la promotion du tennis au Canada

COMITÉ DU TENNIS DES MAÎTRES DE TENNIS CANADA

CADRE DE RÉFÉRENCE

MISSION

Le Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada est un comité consultatif bénévole qui a pour mandat de soutenir, d'orienter et de promouvoir les programmes de tennis des maîtres de Tennis Canada, tout en favorisant une culture de plaisir et de camaraderie.

POUVOIR

Le Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada offre des ressources précieuses, une perspective régionale importante et un lien essentiel avec les maîtres du tennis. Le Comité est un groupe consultatif et, à ce titre, il n'a pas le pouvoir d'adopter des politiques. Il peut cependant recommander à Tennis Canada un plan d'action ou fournir des conseils stratégiques.

OBJECTIFS

Les représentants des maîtres de Tennis Canada et le Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada fourniront des mécanismes permettant aux joueurs de la catégorie des maîtres de s'efforcer d'être les meilleurs et de participer à des compétitions avec équité dans un environnement accueillant et compétitif. Ils favoriseront également le développement de programmes pour les maîtres (c'est-à-dire des stages et des ligues) à l'échelon local et travailleront en collaboration avec les associations provinciales de tennis pour accroître la participation des maîtres aux niveaux récréatifs ou de l'élite.

Le Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada fonctionne d'une manière conforme aux valeurs de Tennis Canada qui sont le travail d'équipe, la passion, l'intégrité, l'innovation, l'excellence et le sens des responsabilités.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- Agir à titre d'agents de liaison entre le Comité du tennis des maîtres et les joueurs de tennis des maîtres de leurs régions respectives. Les joueurs de tennis des maîtres peuvent également faire part de leurs préoccupations directement au président du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada.
- Fournir des commentaires et des recommandations à Tennis Canada sur les politiques et le développement du tennis des maîtres.
- Aider à offrir plus d'occasions locales aux joueurs récréatifs de leur région.
- Assurer les liens avec leur association provinciale de tennis pour aider à promouvoir et à offrir plus d'occasions de compétitions pour les maîtres, y compris la promotion de tournois canadiens et provinciaux dans leurs régions par le biais de la communication par courriel et par des contacts personnels.
- Prodiguer des conseils sur les dates de compétitions à partir du calendrier canadien des compétitions (Championnats canadiens de tennis des maîtres Steve Stevens, Championnats canadiens en salle et tournois canadiens de l'ITF).
- Aider Tennis Canada à trouver des installations pour accueillir des tournois dans leurs régions respectives.



- Offrir des commentaires sur le classement des tournois canadiens des maîtres afin d'en assurer l'exactitude et de réduire les risques d'erreurs avant qu'il ne soit rendu public,
- Fournir des commentaires à Tennis Canada sur les récompenses aux joueurs, les compétitions, etc.
- Offrir des conseils sur les lignes directrices des classements canadiens (classements de fin d'année et classements Banque Nationale).
- Prodiguer des conseils à Tennis Canada concernant le Comité de sélection des équipes canadiennes dans la sélection des équipes internationales et les critères connexes.

ORGANISATION

Le Comité du tennis des maîtres est composé d'un groupe diversifié et inclusif, dont le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres, le(la) président(e) sortant(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada, le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres, un représentant du personnel de Tennis Canada et 12 représentants des six régions de Tennis Canada (une femme et un homme) qui font preuve d'enthousiasme et sont actifs sur la scène du tennis.

Un des membres du Comité agit comme secrétaire.

Sur décision de Tennis Canada, le président du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada, en consultation avec le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres et le représentant du personnel de Tennis Canada, des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour effectuer des recherches, formuler des recommandations et s'occuper sur demande de toute autre question.

SÉLECTION

Les membres du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada sont nommés par le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada, le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres et le(la) représentant(e) du personnel de Tennis Canada, en tenant compte des recommandations des associations provinciales.

Tennis Canada nomme le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres. Le(la) président(e) sortant(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada est membre d'office du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada.

Le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada nomme le(la) secrétaire.

Le Comité de sélection des équipes nationales est composé du(de la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada, du conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres, du(de la) représentant(e) du personnel de Tennis Canada, ainsi que de deux membres du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada nommés par le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada, le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres et le(la) représentant(e) du personnel de Tennis Canada.

MANDAT

À partir de 2024, les nouveaux membres du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada seront nommés pour un mandat de 3 ans. Après révision par le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada et par le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres, ce mandat peut être renouvelé pour un total de 9 ans.

Le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada est nommé pour un mandat de 4 ans, jusqu'à un maximum de 13 ans.



Le(la) président(e) sortant du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada est membre d'office du Comité pour une période de 1 an afin d'aider à réussir la transition.

RÉUNIONS

Le comité se réunit quatre fois par année (trois fois par téléconférence et une fois en présentiel).

Le(la) secrétaire du comité tient les procès-verbaux à chaque réunion et le(la) président(e) les distribue par courriel.

Le Comité fonctionne par consensus, mais lorsqu'un vote est nécessaire, la résolution est adoptée à la majorité des voix. Les 12 membres des représentants provinciaux disposent chacun d'un vote. En cas d'égalité, le(la) président(e) bénéficie d'un vote prépondérant. Le conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres et le(la) représentant(e) du personnel de Tennis Canada ne votent pas.

Toutes les décisions du Comité sont consignées au procès-verbal.

RAPPORTS

Le comité, par l'entremise de son(sa) président(e), présentera un rapport à Tennis Canada par le biais du conseiller de Tennis Canada pour le tennis des maîtres.

RESSOURCES

Tennis Canada offrira au Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada les ressources nécessaires pour remplir son mandat. Les membres verront leurs dépenses liées aux réunions en présentiel remboursées selon la politique de Tennis Canada.

ÉVALUATION

Les représentants de Tennis Canada évalueront la performance de ce comité sur une base annuelle. L'évaluation portera sur l'atteinte des « objectifs » et sur les commentaires des participants au tennis des maîtres.

RÉVISION

Les représentants de Tennis examineront ce « Cadre de référence » au besoin.

Toute question qui n'est pas abordée dans le présent « Cadre de référence » sera tranchée par Tennis Canada en consultation avec le conseiller du tennis des maîtres de Tennis Canada et le(la) président(e) du Comité du tennis des maîtres de Tennis Canada.